

(DT)

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ET

ELECTRICITE DE FRANCE

Préambule :

Electricité de France a lancé une enquête sur le service public de l'électricité auprès de ses clients domestiques au cours de l'été 2001. Plus d'un million de questionnaires ont été retournés, témoignant ainsi du fort attachement des français à l'entreprise et à ses valeurs de service public.

En réponse à leurs attentes, EDF a élaboré vingt engagements afin de garantir le respect de l'environnement, de renforcer la solidarité et la proximité, de favoriser les économies d'énergie, de développer la prévention des accidents domestiques, et de promouvoir la transparence et l'éthique.

Au titre de ces engagements, EDF propose donc de développer un partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale afin qu'à l'école des actions de sensibilisation des enfants à la sécurité électrique puissent être réalisées.

M 17

1 - Objet

La présente convention de partenariat entre le Ministère de l'Éducation nationale et Electricité de France a pour objet de définir les actions que EDF peut mener en relation avec les enseignants afin, notamment, de sensibiliser les élèves à la sécurité électrique.

2 - Publics concernés

Les actions proposées intéressent les élèves des classes de

- primaire (CE2, CM1 et CM2),
- collège et lycée (3^{ème}, 2nd et 1^{ère}).

3 - Actions proposées

Dans le cadre du partenariat EDF / Education nationale, les actions proposées par EDF sont

- L'animation : « BRANCHE-TOI SECURITE »,
- Les conférences : « ENJEUX ENERGETIQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE ».

Le contenu de chaque action est défini ci-dessous :

L'animation « BRANCHE-TOI SECURITE »

La volonté d'EDF est de compléter l'offre " Démarche Confiance Sécurité " (qui sera proposée à tous ses clients) par une action de prévention dans les écoles primaires. S'inscrivant dans une démarche globale sur la sécurité électrique, EDF souhaite porter son action auprès des plus jeunes.

Le message pédagogique qui sous-tend cette action est : l'électricité est une énergie qui nous est utile au quotidien ; elle doit toutefois être manipulée avec précaution car, si elle est mal employée, elle peut être dangereuse.

L'objectif de cette action est donc de sensibiliser les élèves aux précautions à prendre avec l'électricité.

Le contenu de cette action concerne le cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Chacune des séquences qui la compose, est élaborée en totale conformité avec les programmes en vigueur dont elle respecte les contenus et les niveaux de connaissances requis. Elles s'inscrivent dans la partie « Sciences expérimentales et technologies », domaines « L'énergie » et « Monde construit par l'homme ».

L'animation se répartit de manière équilibrée entre les phases d'activité et les phases d'écoute. Au cours de chaque séquence, il est proposé de manière alternée des phases où les élèves sont « réceptifs », « individuellement actifs », et « collectivement actifs ».

Elle est construite en tenant compte du principe de la progression pédagogique. Elle part de données générales et de ce que les élèves connaissent (les utilisations quotidiennes de l'électricité), puis se recentre sur les caractéristiques techniques de l'électricité (tension, matériaux conducteurs), avant de présenter alors en détail les risques liés à l'électricité et les

moyens de s'en protéger (l'installation électrique), pour enfin terminer sur le message principal (les bons comportements).

Les outils pédagogiques sont :

- Le matériel d'animation constitué :
 - o du « Guide de l'animateur », fil conducteur détaillé de l'animation,
 - o de « la fresque », à la fois décor de l'animation, sujet d'observation et support d'explications,
 - o de « la mallette d'initiation » à l'électricité dans laquelle se trouve le matériel pédagogique permettant la réalisation de petits circuits électriques et l'illustration de la notion conducteur/non-conducteur.

- Les documents pour les élèves avec :
 - o « le livret d'activités » qui propose des exercices et activités qui peuvent être utilisés avant, pendant ou après l'animation,
 - o « la planche de 6 autocollants » qui rappellent les principales consignes de sécurité pour l'utilisation de l'électricité à la maison, et que les élèves rapportent chez eux.

Les premières animations débiteront à la rentrée scolaire 2002/2003.

Cette opération est financée entièrement par EDF.

Les conférences « ENJEUX ENERGETIQUES et DEVELOPPEMENT DURABLE »

EDF propose de développer son cycle de conférences dans les collèges et lycées (3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}) portant sur les enjeux énergétiques et le développement durable, avec un volet MDE (maîtrise de la demande d'énergie).

Ces conférences sont conçues avec des enseignants, et s'inscrivent dans les programmes scolaires des enseignements d'histoire-géographie, de SVT, de sciences-physiques, Le contenu des conférences ainsi que la documentation qui les accompagne, sont tenus à la disposition des élèves dans l'esprit de constituer un ensemble de ressources pour des travaux inter-disciplinaires.

Les délégations régionales d' EDF assurent le pilotage locale de cette action dont la réalisation est confiée à un prestataire. 2000 conférences pourront être réalisées sur une période d'une année.

Cette opération est financée entièrement par EDF.

4 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa date de signature, et pour l'année scolaire 2002-2003.

Elle est renouvelable annuellement par année scolaire (de septembre à juin) par tacite reconduction.

Si l'une des parties entend ne pas reconduire la convention, elle en avise l'autre au terme de chaque année scolaire et au plus tard le 31 juillet de chaque année ou avec un préavis minimal de trois mois en cas de circonstances particulières, et dans tous les cas par lettre recommandée avec avis de réception.

5 – Suivi de la convention

Deux fois par an, les représentants du ministère de l'Éducation nationale et ceux d'Electricité de France se rencontrent pour faire un bilan des actions réalisées au titre de la présente convention.

Ils conviennent des actions de corrections éventuelles à apporter en fonction de l'évolution des besoins et des moyens pouvant être mis en œuvre.

6 – Interlocuteurs

Pour toutes les questions touchant à l'exécution de cette convention

- le responsable du ministère de l'Éducation nationale est le directeur de la direction de l'enseignement scolaire,
- le responsable EDF est le directeur des affaires publiques.

Toute correspondance relative à la présente convention devra être adressée

- pour le ministère de l'Éducation nationale à
Ministère de l'Éducation nationale
Direction de l'enseignement scolaire
107, rue de Grenelle
75700 PARIS

- pour EDF à

Electricité de France
Direction des affaires publiques
22-30, avenue de Wagram
75008 PARIS

30 AVR. 2002

Pour le ministère de l'Éducation nationale



Pour EDF

